

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 octobre 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Points 14 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettres identiques, en date du 27 octobre 2005,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris à propos de la récente déclaration faite par le Président de la République islamique d'Iran, Mahmoud Ahmadinejad, dans laquelle celui-ci a déclaré : « Israël doit être rayé de la carte du monde ... et si Dieu le veut, avec la force de Dieu derrière, nous connaissons bientôt un monde sans les États-Unis et sans sionisme. ». Il a ajouté : « la mise en place du régime sioniste a été un acte de l'opresseur mondial contre le monde islamique » et « la nation islamique ne permettra pas à son ennemi historique de vivre en son cœur ».

Il est atterrant que le dirigeant d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies appelle à la destruction d'un autre État Membre. L'Organisation aspire à rassembler des États épris de paix, comme le reflète la Charte, qui les appelle à être « résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». La déclaration scandaleuse du Président iranien contrevient aux efforts faits par la communauté internationale pour introduire la paix et la sécurité au Proche-Orient et tirer les leçons horribles de la guerre.

Cette déclaration malveillante appelle une réponse résolue et vigoureuse de la communauté internationale. Aucun État Membre qui appelle à la violence, à la mort et à la destruction, comme l'a fait hier le Président iranien, ne mérite un siège dans cet organisme civilisé qu'est l'Organisation des Nations Unies.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 14 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**
